

l'étude. J'exhorte le ministre à l'accepter afin d'éviter qu'à l'avenir des difficultés surgissent par suite de conflits de juridiction entre les provinces et le gouvernement fédéral. Je veux parler de lacunes dans les bills concernant la pollution.

Il me semble que cet amendement est clair. Il n'est pas douteux qu'il renforcera le bill et l'améliorera. Il est indiscutablement nécessaire de renforcer les différentes mesures législatives concernant nos problèmes de pollution.

Le député qui vient de parler a déclaré que cet amendement confèrera au ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) les pouvoirs actuellement non assignés exclusivement aux législatures des provinces ou à tout autre ministère, direction ou organisme du gouvernement qui ont trait au contrôle et à la gestion des ressources en eau du Canada et à la conservation, l'amélioration et la restauration de la qualité de l'environnement national par la prévention, l'élimination et la réduction de la pollution des ressources en eau et de la pollution de tout autre élément naturel qui, de toute façon, est susceptible de polluer ou qui pollue les ressources en eau.

Pourquoi donc ne pas insérer cette disposition dans la loi? Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont trop souvent passé des mesures législatives entachées de toutes sortes d'échappements. En conséquence, l'application de la loi crée des conflits, parfois sur des points secondaires, et entraîne de très longs retards. Alors, les provinces et le fédéral se retranchent derrière la constitution et disent aux gens: «Nous ne pouvons agir pour la simple raison que le texte de la loi n'est pas clair.» Nous demandons seulement que le gouvernement étudie cette disposition. Je n'hésiterais pas à en modifier la teneur si c'était nécessaire pour nous confirmer aux points juridiques que les ministériels pourraient soulever. Je pense que l'amendement est logique. Pourquoi ne pas combler toutes les lacunes de ce projet de loi? Bouchons les fissures afin d'éviter les délais interminables qui pourraient survenir lorsque nous traiterons de ces problèmes. Le Canada est actuellement aux prises avec des dangers de pollution qui n'existaient même pas il y a quelques années et, avec le temps, nous aurons à combattre d'autres sortes de pollution qui menaceront de contaminer notre environnement; un jour viendra où nous ne pourrons plus tolérer de longs délais.

[M. Harding.]

• (3.50 p.m.)

J'invite donc le gouvernement à incorporer l'amendement au bill, car il fournira la protection additionnelle dont nous avons certainement besoin.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement dire quelques mots au sujet de cet amendement, afin d'encourager l'honorable ministre à l'accepter, parce qu'à mon avis, le bill C-144 n'en sera qu'amélioré.

A mon sens, le gouvernement devrait profiter de cette occasion pour améliorer le projet de loi car, sans amendement, il n'a aucune force pour ce qui est de certains niveaux de gouvernement.

En effet, les divers gouvernements légifèrent présentement sur les eaux du Canada et l'on ne sait pas lequel doit assumer le premier ses responsabilités. On ne sait pas non plus lequel doit adopter le premier, dans telle ou telle région, des mesures visant à enrayer ou à prévenir la pollution de l'eau.

Je suis en faveur de l'amendement proposé par l'honorable député de South Western Nova (M. Comeau) et, à mon avis, il cadre très bien avec le sujet que nous discutons actuellement. Si nous voulons que le bill C-144 soit à l'avantage de tous les Canadiens, nous nous devons, à mon sens, d'adopter d'emblée cet amendement.

[Traduction]

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Je prends la parole pour appuyer cet amendement qui est semblable à plusieurs autres qui ont été étudiés au stade du comité. Il ressemble aussi à l'un des miens dont il ne sera pas question aujourd'hui.

Malgré les diverses mesures législatives présentées au Parlement au cours de cette session sur ce sujet général, le manque de consultation avec les autorités provinciales et le manque apparent de consultation entre les ministères du gouvernement fédéral avant la présentation des bills destinés à contrôler la pollution, me portent à croire qu'il n'existe aucun principe directeur menant à une politique nationale de contrôle de la pollution. Je crains qu'après l'adoption de ce bill on n'assiste à un empiètement des responsabilités, et qu'on ne découvre qu'il y a deux ou trois ministères du gouvernement fédéral qui s'occupent du même travail ou, ce qui est pire, qu'il y a de larges vides, des secteurs où personne n'est chargé de prendre des mesures. Le contrôle de la pollution est une question si grave qu'il devrait y avoir quelqu'un chargé de la coordination de tous les efforts.